



VILLE
DE
PAULHAN
34230

Paulhan le 16 Novembre 2018

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Novembre 2018

Etaient présents : MM. VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, GASC Georges, GASPARD Chantal, SEBASTIAN David, WEHRMEIJER Patricia

Procurations : - Mr BIROUSTE Pascal à Mr JAURION Léon
- Mr ALAMBERT Elie à Mr VALERO Claude

Après l'appel nominal, l'ordre du jour est abordé.

1) **Avis conforme du conseil municipal au CCAS pour souscription d'un prêt relatif aux travaux de mise en conformité de l'EHPAD Vincent Badie - Annexe**

Le rapporteur indique que vu la demande formulée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Vu l'article L. 2121-34 du Code général des collectivités territoriales stipulant que « *les délibérations des centres communaux d'action sociale relatives aux emprunts sont prises sur avis conforme du conseil municipal* ».

Le CCAS envisage de contracter un emprunt sur le budget de l'EHPAD Vincent Badie sis à PAULHAN-8 avenue de Campagnan.

Cet emprunt permettra de financer les travaux de mise en conformité de la cuisine et des 23 chambres, plus particulièrement les salles de bains de cet établissement.

Ce prêt, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, présente les caractéristiques suivantes :

- o Montant du prêt : 342 152,21 euros
- o Durée du prêt : 25 ans
- o Périodicité des échéances : échéances trimestrielles
- o Remboursement du capital : Amortissement prioritaire
- o Taux d'intérêt : 1,35 %

Conformément à l'article L. 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, le CCAS sollicite l'avis conforme du Conseil Municipal pour pouvoir souscrire ce prêt.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à cette demande d'avis conforme.

Adopté par 21 voix Pour, 1 Abstention (Laurent DUPONT).

2) **Solidarité envers le département de l'Aude et ses sinistrés – Soutien financier de la commune**

Suite aux intempéries qui ont dévasté des territoires du département de l'Aude ces derniers jours, le rapporteur proposera aux membres de l'assemblée le versement d'une aide financière exceptionnelle de 1000,00 € à l'Association des Maires du Département de l'Hérault, qui centralisera les aides et se chargera de les transmettre globalement à l'Association des Maires du Département de l'Aude.

Le versement de cette aide financière contribuera à répondre à l'urgence humanitaire que nécessite la situation des victimes et des communes face à cet événement climatique catastrophique.

A ce titre, les membres du conseil municipal sont invités à délibérer pour approuver le versement d'une aide financière en faveur des sinistrés du département de l'Aude suite aux intempéries de ces derniers jours.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire : Claude VALERO

